



Auto entreprise & apprentie

Par **NATHE21500**, le **14/09/2016** à **09:35**

mon mari a embauche un apprenti au sein de son auto entreprise rnrn-les exonérations de charges sociales sont elles notifiées sur la feuille de paye? et si oui a quelle taux? rnrn-que faut il notifier sur la feuille de paye?(Accident du travail, Assurance chômage...) rnrn-faut t il cotiser a un syndicat? rnrn- QUELLES sont les charges prélevées par L'URSSAF?et comment cela ce passe? rnrnrnmerci d'avance de vos réponses.